



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° DELIB2025_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **quatre du mois d'avril**, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Date et affichage de la convocation	27/03/2025
Date d'affichage de la délibération	08/04/2025

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Sylvain SALLABERRY, M. Dominique MARIAN

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Suffrages exprimés	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Sylvain SALLABERRY

Marché de prestations intellectuelles – AMO nouvel équipement scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Réglementation de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12/06/2020 donnant délégation au Maire pour les marchés conclus selon la procédure adaptée en application de la réglementation de la Commande Publique,

Vu la consultation portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi des prestations de maîtrise d'œuvre d'un projet de nouvel équipement scolaire (école élémentaire),

Vu la remise des offres en date du 22 janvier 2025,

Vu l'analyse des offres effectuée conformément aux critères de jugement des offres prévus au règlement de la consultation,

Vu l'offre présentée par le groupement PROJEMA (SIRET : 49355638500018) / BETIKO (SIRET : 45296664100014),

Le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité a souhaité démarrer la réflexion pour la réalisation d'un nouvel équipement scolaire dans l'objectif :

- d'améliorer les conditions d'accueil des enfants scolarisés et de travail du personnel enseignant et non-enseignant ;
- d'anticiper une augmentation de la capacité d'accueil de l'établissement actuel.

Deux possibilités s'offrent à la commune pour ce projet :

→ *scenario 1* : la réhabilitation du bâtiment qui accueille l'école actuelle : ce scenario est à étudier dans un contexte de nécessaire recherche de sobriété foncière dans les projets. Il permettrait en outre de déterminer la nécessité ou pas de recourir à une extension mesurée du bâti compte tenu notamment de la projection des effectifs.

→ *scenario 2* : la construction d'un nouvel équipement sur un terrain contigu à celui de la salle multi-activités/cantine en cours de construction, à la lisière du bourg : dans ce cas, la nouvelle école viendrait conforter le pôle d'équipements publics. Ce scenario, qui répond à la volonté de contenir l'urbanisation resserrée autour du centre bourg et de ses équipements, favoriserait ainsi encore davantage la vie du village. De plus, la proximité de l'école avec la nouvelle cantine, faciliterait l'organisation du transfert des enfants pour ce temps de la journée.

La mission devra répondre à un double objectif :

→ *d'une part*, permettre à la municipalité de se déterminer sur le projet qui répondra le mieux à ses attentes dans le contexte actuel, qu'il soit réglementaire, normatif ou encore financier ;

→ *d'autre part*, dimensionner un équipement permettant la meilleure adéquation aux besoins des futurs usagers et de proposer un schéma fonctionnel optimisé et des espaces justement dimensionnés

La consultation a été passée dans les conditions suivantes :

- Le marché public est constitué d'une tranche ferme et de 6 tranches optionnelles
 - La consultation a été passée suivant une procédure adaptée
 - Sept offres ont été reçues dans les délais prescrits
 - L'analyse des offres a été réalisée selon les critères suivants : prix des prestations (30%), valeur technique (70%)
- L'analyse des offres a permis de retenir la société PROJEMA pour un montant total TTC de 54 570,00 € réparti comme suit :

Tranche ferme	16 800,00 €
Tranche optionnelle 1	6 487,44 €
Tranche optionnelle 2	6 082,50 €
Tranche optionnelle 3	8 430,00 €
Tranche optionnelle 4	8 670,00 €
Tranche optionnelle 5	4 140,00 €
Tranche optionnelle 6	3 960,00 €

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE de signer un marché de prestations intellectuelles avec la société PROJEMA relatif à la réalisation une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi des prestations de maîtrise d'œuvre d'un projet de nouvel équipement scolaire (école élémentaire) ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tout projet d'avenant entraînant une modification de marché

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire, Gilbert DUBLANC

